

Direction des affaires civiles et accueil des administrés No A 2023-595

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217701085-20230701-130267-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

ARRETE DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR CÉDRIC LASSAU POUR CÉLÉBRER UN MARIAGE DU 21 JUILLET 2023

Le Maire de la Ville de Chelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L. 2122-18,

ARRÊTE

Article 1er:

Le 21 juillet 2023, Monsieur Cédric LASSAU, Conseiller Municipal, sera délégué pour exercer les fonctions d'officier de l'état civil, en l'absence du Maire et des Adjoints, et de tous autres Conseillers Municipaux, pour la célébration du mariage de :

Monsieur Emerick MIGEREL et Madame Aïda BRUTELLE

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Procureur de la République
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur Cédric LASSAU

Fait à Chelles, le 18 juillet 2023.

Brice Rabaste Maire de Chelles,

Reçu en Préfecture de Seine-et-Marne le 18 JUIL. 2023 Affiché ou notifié le 1 8 JUIL, 2023

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

Mairie de Chelles

Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél.: 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |